



Le BIM peut-il être éthique ?



HERVÉ HALBOUT,

CONSULTANT SIG ET 3D (hhalbout@hc-sig.fr) - CONSULTANT BIM (hhalbout@phaseb.fr)

Avec l'émergence de nombreuses modélisations 3D territoriales, la question s'est posée de la qualité de leur représentation, pas uniquement sur la représentation virtuelle d'un projet modélisé, mais sur ce qu'il deviendra réellement. Comment être sûr que la modélisation 3D d'une infrastructure (route, bâtiment...) qui n'existe pas encore et qui est présentée aux citoyens dans le cadre d'une concertation, sous la forme d'une animation en réalité virtuelle ou augmentée, correspond bien à ce qui sera effectivement construit demain ?

La Charte d'éthique de la 3D (www.3dok.org) a été créée en

février 2010 pour répondre à cette question. Elle a été rédigée à partir d'expériences vécues et elle insiste, entre autres, sur l'aspect information/documentation des modélisations présentées. Charte s'appuyant sur une démarche volontariste d'adhésion, ce n'est pas une norme, pourtant, elle est devenue, depuis sa publication, une référence internationale (dans plus de 25 pays), qui peut s'appliquer aussi bien au SIG qu'aux infrastructures ou à la construction. Le BIM peut sembler assez loin de cette problématique, justement parce que la maquette numérique qui est produite est censée être, par définition, précise, juste, exacte en

informations, puisqu'elle sert dans les phases des projets constructifs comme représentation virtuelle de ce qui va être réellement construit. C'est l'essence même de cette maquette.

Il nous semble pourtant utile que le BIM intègre les principes de la Charte d'éthique de la 3D, notamment pour la documentation de ce qui est modélisé. C'est d'ailleurs les éléments précis de la maquette numérique qui devraient alimenter la communication et la concertation sur les projets et non une maquette spécifique dédiée à ces thématiques. De ce fait, la Charte 3D OK prend tout son sens. ■